ESTIMATES

Security Intelligence Review Committee

Performance Report

For the period ending
March 31, 2004

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/72-2004
ISBN 0-660-62679-9

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2004 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Security Intelligence Review Committee

Departmental Performance Report

For the
Period ending
March 31, 2004

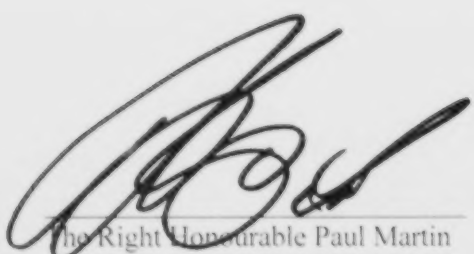

The Right Honourable Paul Martin
Prime Minister of Canada

105-01140/

SECURITY INTELLIGENCE REVIEW COMMITTEE
PERFORMANCE REPORT

Table of Contents

I	Message from the Chair	2
II	Management Representation Statement	3
III	Summary of Agency Performance	4
IV	Agency Context	6
	Who We Are Strategic Outcome and Programs Policy and Governance Framework Relationships Within and Outside Government Operational Challenges	
V	High Level Logic Model	13
VI	Performance Discussion	16
	Reviews Complaints Other Activities	
VII	Contact Information	25
VIII	Financial Tables	26

I MESSAGE FROM THE CHAIR

I am pleased to introduce the performance report of the Security Intelligence Review Committee (SIRC) for 2003-2004. Beginning with last year's report, SIRC has significantly re-organized the way information is presented to Parliamentarians. By expressing our work through only one strategic outcome, achieved through two programs, we can tell our story more simply to readers of this document.

Fiscal year 2003-2004 presented many challenges, because public safety was often at the forefront of the new Government's agenda. The challenge of protecting Canada's national security while safeguarding fundamental rights and freedoms was put into sharp relief by the case of Maher Arar, which became the subject of both a SIRC investigation and a public inquiry. The Committee believes that the issues raised by this case underline the fundamental contribution which review agencies make in ensuring the accountability of powerful government institutions, especially post 9/11. But they also illustrate the delicate balancing act required to address the public's right to know, while still respecting legal obligations to protect national security and personal privacy.

While the majority of SIRC's efforts were focused on its reviews and complaints programs, the Committee also made significant progress in improving service and advancing government priorities related to the control of resources. SIRC's capacity assessment and action plan completed under modern comptrollership (management practices), a new user-friendly Internet site, plus the Government's welcome recognition of the Committee's need to stay abreast of expanded CSIS activities; all bode well for realizing the Committee's future plans.

Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C.
Chair

II. MANAGEMENT REPRESENTATION STATEMENT

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Departmental Performance Report (DPR) for the Security Intelligence Review Committee.

This report has been prepared based on the reporting principles and other requirements in the *2003-2004 Departmental Performance Reports Preparation Guide* and represents, to the best of my knowledge, a comprehensive, balanced, and transparent picture of the organization's performance for fiscal year 2003-2004.

Name: Susan Pollak

Susan Pollak

Title: Executive Director

Date: September 7, 2004

III SUMMARY OF AGENCY PERFORMANCE

Beginning with SIRC's performance report for 2002-2003, the Committee significantly re-organized the way information is presented to Parliamentarians to explain its work more clearly. As a result, the Committee now has only one strategic outcome, which is achieved through two programs: reviews and complaints.

Due to this restructuring, which was approved by the Treasury Board Secretariat, it would be confusing to discuss performance against SIRC's report on plans and priorities for 2003-2004 (which identified nine strategic outcomes and sixteen associated priorities). However, all of these are addressed in this summary and the performance discussion which follows in Section VI.

Progress and Performance

SIRC considers that in 2003-2004, it successfully met its strategic outcome to provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with the law, policy and Ministerial direction in the performance of its duties and functions. A summary of key results follows:

Reviews

The Committee completed six major reviews during the fiscal year:

- Front End Screening program
- Section 12 operational activity outside Canada
- Review of a counter intelligence investigation
- Review of a counter proliferation investigation
- Review of a Security Liaison Post abroad
- Internal security breach in a CSIS regional office

In addition, the Committee reviewed 17 foreign arrangements as well as the CSIS Director's annual report for 2002-2003 and the Inspector General's 2003 certificate.

Complaints

- Dealt with 47 complaints, of which 17 were carried over and 30 were new. Thirty-one had been closed by fiscal year end, and 16 were carried forward
- Issued one s. 42 report, dealing with the denial of a security clearance
- Responded to 31 requests under the *Access to Information Act*
- Responded to 1 request under the *Privacy Act*.

Other Activities

- Launched a new Internet site at www.sirc-csars.gc.ca to comply with Treasury Board guidelines on common look and feel
- Completed a capacity assessment as required under modern comptrollership (management practices)
- Just after fiscal year end, completed a Management Action Plan which established milestones and deliverables for future years.

Parliamentary Reports

While no Parliamentary Committee made any recommendations with respect to SIRC during the year under review, the Auditor General of Canada's November, 2003 report contained a section in Chapter 10 on "Independent reviews of security and intelligence agencies." It found that these agencies' compliance with the law and Ministerial direction is subject to widely varying levels of independent review – and in some cases, to no review at all. The complete findings of this report can be found on the Auditor General's website at www.oag-bvg.gc.ca which is also linked to SIRC's site.

IV AGENCY CONTEXT

Who We Are

The Security Intelligence Review Committee (subsequently referred to as SIRC or the Committee) is a small, independent review body which reports to Parliament on the operations of the Canadian Security Intelligence Service (referred to as CSIS or the Service). It was established at the same time that CSIS was created in 1984, and derives its powers from the same legislation.

The Committee is chaired by the Honourable Paule Gauthier, P.C., O.C., O.Q., Q.C., who was appointed Chair on September 30, 1996. At fiscal year end, the other Members were the Honourable Raymond Speaker, P.C., O.C., the Honourable Gary Filmon, P.C., O.M., the Honourable Baljit Chadha, P.C. and the Honourable Roy Romanow, P.C., O.C., Q.C. (currently, there is one vacancy). All Members of the Committee are Privy Councillors, who are appointed by the Governor in Council after consultation by the Prime Minister with the Leaders of the Opposition parties.

The Committee is supported by an Executive Director and a staff of 13 who are located in Ottawa. Management of day-to-day operations is delegated to the Executive Director with direction, when necessary, from the Chair in her role as Chief Executive Officer.

Strategic Outcome and Programs

The Committee has only one strategic outcome: to provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with the law, policy and Ministerial direction in the performance of its duties and functions. In doing so, the Committee seeks to ensure that CSIS does not undermine the fundamental rights and freedoms of Canadians, and that at all times, it acts within the law. The Committee is the only independent, external body equipped with the legal mandate and expertise to review the Service's activities, and is, therefore, a cornerstone for ensuring the democratic accountability of one of the Government's most powerful organizations.

To realize this strategic outcome, the Committee has two programs. The first is to conduct in-depth reviews of CSIS activities to ensure that they comply with the Service's governing legislation, the *CSIS Act*, and with the various policy instruments

that flow from it. The second is to receive and inquire into complaints by any person about any action of the Service.

Reviews of CSIS Activities

SIRC has virtually unlimited power to review CSIS's performance of its duties and functions. With the sole exception of Cabinet confidences, SIRC has the absolute authority to examine all information concerning CSIS activities, no matter how highly classified that information may be. Because much of this material is so sensitive that it must be reviewed on-site, the Service makes available a separate office and computers at CSIS Headquarters in Ottawa for the exclusive use of Committee staff.

It is important to note that the Committee examines CSIS's performance on a retrospective basis, that is to say, it examines the past activities of the Service. Its work is not intended to provide oversight of current CSIS activities. However, by preparing "snapshots" of highly sensitive CSIS activities over almost two decades, SIRC helps Parliament to determine whether CSIS is acting appropriately and within the law.

Complaints about CSIS

SIRC's second role is to investigate complaints about CSIS brought to it by individuals or groups. These can take one of four forms:

- complaints "with respect to any act or thing done by the Service" as described in the *CSIS Act*;
- complaints about denials of security clearances to federal government employees or contractors;
- referrals from the Canadian Human Rights Commission in cases where the complaint relates to the security of Canada; and
- Minister's reports in respect of the *Citizenship Act*.

Both programs result in findings and recommendations designed to improve or correct the Service's performance. To the extent permitted by the legal requirement to protect

classified information or the privacy of individuals, SIRC makes these findings public in its Annual Report to Parliament.

Policy and Governance Framework

The legislative and policy framework governing the Service – which the Committee uses to assess CSIS actions – is contained in four main instruments:

1. The *Canadian Security Intelligence Service Act* promulgated on July 16, 1984. The *CSIS Act* (and its subsequent amendments) are the founding legislation for both CSIS and SIRC;

2. Ministerial Direction – this is the principal means by which the Minister exercises authority over the Service as set out in s. 6 of the *Act*. Ministerial direction gives overall policy guidance to the Director of the Service and governs a wide spectrum of Service activities. All changes to Ministerial direction are reviewed by the Committee;

3. National Requirements for Security Intelligence – issued by the Minister each year, National Requirements direct CSIS where it should focus its investigative efforts and how it should fulfill its intelligence collection, analysis and advisory responsibilities;

4. CSIS Operational Policy – this sets out for CSIS employees the parameters and rules governing the entire range of Service activities. CSIS operational policy is regularly updated to conform with changes in legislation and Ministerial direction. All revisions to operational policy are reviewed by the Committee to ensure that they conform with law and Ministerial direction.

The Service continues at all times to be accountable for current operations through the existing apparatus of government, specifically the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness, the Inspector General, CSIS, central agencies and the Auditor General, Information Commissioner and Privacy Commissioner of Canada.

Relationships Within and Outside Government

The Committee's key relationships are with the Parliament of Canada, our principal client and overseer; and secondly, with CSIS, the agency which we are charged by Parliament to review.

Each year, the Committee submits a report to Parliament, "An Operational Review of the Canadian Security Intelligence Service." Because this is a public document reporting on highly sensitive issues, the Committee is constantly challenged to provide enough information to support its findings, while still respecting national security and privacy concerns. Sometimes this can lead to disagreements over whether a particular disclosure is damaging to national security or merely unsettling to the Service. Nevertheless, to the best of SIRC's ability, and within these legal constraints, every study conducted, every query pursued, every complaint acted upon is reflected in the pages of SIRC's Annual Report.

Members and staff of the Committee, led by its Chair, also appear before the appropriate Parliamentary Committees to discuss SIRC operations and budget, and to respond to questions. During the period under review, SIRC was scheduled to make an appearance before the Sub-Committee on National Security of the Standing Committee on Justice and Human Rights, but this was cancelled when Parliament was prorogued in November, 2003.

The Committee's other principal relationship is with CSIS. Best characterized as one of healthy tension, the Committee's interactions with the Service are continuous and complex. With the exception of Cabinet confidences, SIRC has access to all information and documentation of whatever kind held by the Service. Interactions between SIRC and CSIS occur formally and informally, in writing and verbally, at many levels. Senior Service management in the regions and at Headquarters, including the Director, have met with the Committee on numerous occasions to discuss CSIS activities.

The Committee also maintains relationships with other key agencies of Canada's security intelligence community, such as the intelligence policy coordinating bodies within the Privy Council Office, Public Safety and Emergency Preparedness Canada and the Inspector General, CSIS. Formal links with other bodies of government,

appointments of Members and some administrative services are provided by the Privy Council Office.

Outside of government, the Committee meets with scholars and representatives of non-governmental organizations who have expertise in matters relevant to SIRC's activities. Occasionally, the Committee exchanges information with agencies in other countries that review or conduct oversight on their own intelligence services.

Operational Challenges

SIRC faced a number of operational challenges in the reporting period. While some have influenced SIRC's planning environment over several years, others were unique to the period under review.

Change in Government

On December 12, 2003, Prime Minister Paul Martin announced significant changes to the machinery of government. The Prime Minister gave his Deputy Prime Minister responsibility over a new portfolio of Public Safety and Emergency Preparedness; created a high-level position of National Security Advisor, responsible for intelligence and threat assessment and inter-agency coordination; and established a new Cabinet Committee on Security, Public Health and Emergencies.

The Prime Minister further proposed that Parliament establish a new Parliamentary Committee on National Security. Significantly, he suggested that "its members would be sworn in as Privy Councillors so that they can be briefed on national security issues." (Members of Parliament generally are not authorized to receive classified intelligence). At fiscal year end, the Deputy Prime Minister had released a consultation paper on issues related to the proposed status, mandate and structure of this new committee, and pledged to consult widely. SIRC welcomes this initiative, but believes it will be important to minimize any potential overlap or duplication, to ensure that SIRC can continue to effectively support the needs of Parliamentarians.

O'Connor Commission

On January 28, 2004, the Deputy Prime Minister announced the appointment of Mr. Justice O'Connor to head a Commission of Inquiry into the Actions of Canadian

Officials in relation to Maher Arar. This case has prompted widespread concern and shaken public confidence in domestic organizations involved in national security. Although the Minister had not requested a report, SIRC was troubled by allegations made about this case and announced its own s. 54 inquiry on December 22, 2003. Although SIRC's report was not finished during the period under review, it occupied an enormous amount of the Committee's time and staff resources prior to its completion and submission to the Minister on May 19, 2004.

Appointment of a Fifth Member

The November 13, 2003 appointment of the Honourable Roy Romanow, P.C., O.C., Q.C., brought the Committee's membership up to the legally mandated five. With a full complement of five members, SIRC was able to benefit from another perspective when considering reviews and greater flexibility to schedule complaints hearings. (Unfortunately, the term of another Member expired in June, 2004 and at time of writing, the position had not been filled).

Risk Management

Because of the small size of SIRC in relation to CSIS, the Committee operates on the basis of risk management. Since it is not capable of examining all of the Service's activities in any given period, it must carefully choose which issues to examine. A number of factors influence this selection, including the importance and scope of CSIS investigations, their potential to intrude on individual rights and liberties, priorities and concerns of Parliament and Canadians, the CSIS Director's report, and the importance of conducting regular assessments of each of the Service's branches.

SIRC reviews for any given year are designed to yield assessments across the range of CSIS's operational activities. This approach helps ensure that, over time, the Committee has a comprehensive understanding of the Service's activities and is able to assure Parliament that the Service has acted appropriately, or inform Parliament that it has not.

The choices involved in determining the Committee's annual research plan are becoming more important, because the tempo of the Service's operational activities has increased since it received a 30 percent budgetary increase. SIRC received authority in December, 2003 to seek additional resources of $343,520 in 2004-2005 Supplementary

Estimates, and to increase its reference levels in future years. Nevertheless, risk management will remain integral to the way that the Committee conducts its business to keep abreast of the Service.

Public Awareness

Because of SIRC's legal obligation to protect national security and privacy concerns, it is often difficult to fully convey to the media or indeed Parliamentarians, the thoroughness and complexity of SIRC's reviews. SIRC's s. 54 inquiry into the case of Maher Arar is a good example. SIRC never discusses ongoing investigations, and was especially concerned not to impair Mr. Justice O'Connor's public inquiry. As a result, it was frustrating to be unable to respond to the legitimate questions of journalists and be constrained from correcting factual inaccuracies or omissions in media coverage. SIRC hopes that the creation of a new Parliamentary Committee, whose Members can be briefed on classified national security issues, will "widen the circle" of those authorized to know the full scope of its work and increase confidence in its findings.

Human Resources

Recruitment continues to be a challenge, given the small pool of employees with previous experience in review and oversight of security intelligence agencies. This means that the Committee must increasingly resort to hiring employees outside of the community and indeed, from outside government. Since all employees must receive a Level III security clearance prior to their arrival, it can take months before prospective employees have been vetted. Then the Committee must make a significant investment in the training of new employees before they can fully perform their duties. Similarly, the retention of qualified staff is also problematic, because SIRC is such a small organization that it does not have sufficient positions to allow for long-term career advancement.

V HIGH LEVEL LOGIC MODEL

Strategic outcome:

SIRC has only one strategic outcome: to provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with law, policy and Ministerial Direction in the performance of its duties and functions.

In realizing this outcome, the Committee is seeking to ensure that at all times, CSIS acts within the law.

This outcome is important to Canadians, because it helps to protect their fundamental rights and freedoms. In effect, SIRC is a cornerstone for ensuring the democratic accountability of one of the Government's most powerful organizations.

In 2003-2004, planned spending was $2,338,000; actual spending was $2,076,473; and there were 14 Full Time Equivalents (FTEs) associated with this strategic outcome.

Intermediate outcomes:

To make findings and recommendations designed to improve or correct the Service's performance.

Immediate outcomes:

To complete reviews into CSIS activities.

To receive and investigate complaints about CSIS.

Plans and priorities:

Virtually all of the Committee's energy and resources are allocated to its two programs: reviews and complaints. Together, these two activities account for 73 percent of SIRC's expenditures. This is because many of the Committee's priorities, such as the production of the Annual Report and various liaison activities, are in effect an extension of these two programs.

SIRC pursued several other priorities in 2003-2004, which are described in more detail in the performance discussion which follows in Section VI. These included:

To make demonstrable progress in implementing modern comptrollership (management practices) within SIRC

To fully comply with Treasury Board policy concerning common look and feel and government on-line

To make judicious use of outreach opportunities and develop an expanded suite of communications tools, to address public awareness and confidence issues.

Programs, resources and results linkages:

To realize its strategic outcome, the Committee is responsible for two programs: reviews and complaints. The first involves conducting in-depth reviews of CSIS activities to ensure that they comply with the Service's governing legislation, the *CSIS Act*, and with the various policy instruments that flow from it. The second program involves receiving and inquiring into complaints by any person about any action of the Service.

Programs, resources and results linkages (cont.):

Six major reviews were completed, all of which were previously identified in SIRC's annual work plan. The Committee also examined a total of 17 CSIS foreign arrangements. In addition, the Committee devoted significant time and energy preparing a s. 54 report into the case of Maher Arar, which was submitted to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness in the following fiscal year.

In 2003-2004, SIRC's actual expenditures against the reviews program totalled $1,095,938. This includes salary costs and training for staff, monthly meetings attended by Committee Members, their travel expenses and per diems. It also includes ground transportation on a daily basis between SIRC's offices in the Jackson Building and CSIS headquarters.

Under the complaints program, SIRC dealt with a total of 47 complaints, of which 17 were carried over from the previous year and 30 which were new. At fiscal year end, 31 had been closed of which one resulted in a reported decision. Sixteen were carried forward into the next year.

In addition, SIRC responded to 31 requests under the *Access to Information Act* and 1 request under the *Privacy Act*.

In 2003-2004, SIRC's actual expenditures against the complaints program totalled $422,400. This includes salary costs and training for staff, complaint hearings presided over by Committee Members, their travel expenses and per diems, as well as costs for simultaneous translation, court reporters, plus funding to obtain outside legal advice.

During the period under review, SIRC also expended resources against other activities: primarily to implement modern comptrollership (management practices) and to re-design and improve its Internet site. In 2003-2004, SIRC's actual expenditures against these other activities totalled $558,135.

VI PERFORMANCE DISCUSSION

As noted earlier, the Committee has only one strategic outcome: to provide assurance to the Parliament of Canada and through it, to Canadians, that CSIS is complying with the law, policy and Ministerial direction in the performance of its duties and functions. To realize this strategic outcome, the Committee has two programs. The first is to conduct in-depth reviews of CSIS activities to ensure that they comply with the *CSIS Act* and with the various policy instruments that flow from it. The second is to receive and inquire into complaints by any person about any action of the Service.

Combined, these two programs – knowledge the Committee seeks out by review, and information identified through the investigations of complaints – provide Canadians with the assurance that knowledgeable individuals, independent from the Service and from government, will render an honest and fair-minded assessment based on the facts.

Reviews

Before discussing performance achievements, it may be useful to explain how the Committee conducts its reviews. The process begins with the development of a research plan which is approved by the Committee before the beginning of each fiscal year. However, the plan is not static and can be adjusted to respond to unexpected events.

Once the Committee has approved the broad research plan, staff resources are allocated for each review. A typical review requires hundreds of staff hours and is completed over a period of several months. Thousands of pages of hardcopy and electronic documentation must be obtained from CSIS files, reviewed and analysed. Briefings from and interviews of relevant CSIS staff normally form part of any SIRC review, as do field visits whenever a review involves a regional office of the Service or one of its Security Liaison Posts abroad.

In almost all cases, the interviews and the examination of documents generate follow-up questions to the Service, to which detailed answers are expected. A report on the results of the review, always a classified document, is presented to the Committee at one of its monthly meetings. Sometimes Members will request that follow-up inquiries be made. Once finalized, the review document is provided to the Director of the Service and the Inspector General, CSIS.

The reviews can include findings or recommendations. Although these are not binding, the Committee's role is to advise and warn, with the expectation that the Service and those bodies of government that direct it, will take steps to modify policies and procedures accordingly. Finally, a summary with all classified information removed, is included in the Committee's Annual Report to Parliament.

Achievements

In the period following 9/11, SIRC reviews were often focused on the Service's Counter Terrorism Branch investigations, particularly investigations into Sunni Islamic extremism. In 2003-2004, the Committee was able to return to a broader focus, in keeping with its responsibility to maintain a broad overview of the Service's activities across the spectrum of its responsibilities.

Two relatively new areas of CSIS activity were examined; its participation in the Front End Screening program, which screens refugee claimants in Canada, and its Counter Proliferation Branch, which was created in 2002. SIRC's findings will provide a baseline for future reviews of these areas.

The Committee also looked at the Service's handling of an internal security breach in a CSIS regional office, completing a review we had begun the previous year.

Intelligence from abroad is increasingly important in today's security environment. SIRC examined s. 12 investigative activities outside Canada, and reviewed the activities of a Security Liaison Post abroad. It also examined a particular CSIS counter intelligence investigation.

The Committee also conducted its annual review of CSIS foreign arrangements. Seventeen were examined, of which 14 were new, one was an expansion of an existing arrangement and two were renewed arrangements.

Although not completed during the period under review, the Committee devoted significant time and effort preparing a s. 54 report under the *CSIS Act*, dealing with the case of Maher Arar. This report was submitted directly to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness in May, 2004.

A more detailed description of these reviews, vetted to respect national security and privacy concerns, can be found in SIRC's *Annual Report 2003–2004: An Operational Review of the Canadian Security Intelligence Service*, which is tabled in Parliament by the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. This is available on SIRC's website at: www.sirc-csars.gc.ca

Performance Measures

One indication of this program's effectiveness is whether or not the research work plan is completed. In 2003-2004, the plan approved by the Committee was completed in its entirety.

Another performance measure concerns whether CSIS acts on the observations and recommendations contained in the Committee's reviews. SIRC regularly tracks the status of each recommendation to determine whether and how the Service acted upon it. The Committee would simply note that some of its recommendations are now reflected in CSIS operational policy. Incidentally, all such policies are subject to SIRC review.

Complaints

The Committee's second program involves the investigation of complaints about CSIS. It should be noted that SIRC provides complete and detailed instructions on its website, about how to register a complaint.

In exercising its statutory jurisdiction regarding complaints, the Committee has all of the powers of a superior court. Where appropriate, complaints are investigated through a quasi-judicial hearing presided over by a Member of the Committee, assisted by staff. Pre-hearings may be conducted in order to establish and agree on procedures with complainants or complainant's counsel. The Committee's counsel also provides legal advice to Members on procedural and substantive matters and prepares summaries of evidence for the Committee's consideration. Complaint cases are often complex, involving the flow of many documents, transcripts and other evidence which require substantial administrative support.

After the hearings, if any, are complete, the presiding Member issues a report including any findings and recommendations, to both the Minister and the Director of CSIS. Once any information with national security implications is removed, the complainant is also advised in writing of the findings.

If the Committee finds that the Service has acted appropriately, we convey that assurance to the complainant. If the Committee identifies issues of concern, we include these in our report to the Director of CSIS and the Minister and, to the extent possible, report on these matters in our Annual Report. These summaries are edited to protect the privacy of complainants and to prevent disclosure of classified information.

Four kinds of complaints may be directed to the Committee's attention for investigation:

- complaints "with respect to any act or thing done by the Service" as described in the *CSIS Act*;
- complaints about denials of security clearances to federal government employees and contractors;
- referrals from the Canadian Human Rights Commission in cases where the complaint relates to the security of Canada; and
- Minister's reports in respect of the *Citizenship Act*.

Achievements

Almost all complaint cases begin as inquiries to SIRC – either in writing, in person or by phone. SIRC staff respond immediately to such inquiries, usually instructing the prospective complainant about what the law requires for their concern to become a formal complaint. Once a written complaint that conforms with these criteria is received, the Committee conducts an initial review that includes any and all information that might be in the possession of the Service.

During 2003-2004, the Committee dealt with a total of 47 complaints, 17 of which were carried over from the previous year and 30 which were new. At fiscal year end, 31 had been closed of which one resulted in a reported decision. Sixteen were carried forward

into the next year. In total, individual Committee Members were involved in 11 days of formal hearings related to complaint cases.

It should be noted that not all complaint cases result in a formal hearing or a written decision. In some cases, the complainant may not have complied with the requirements of s. 41 or 42 of the *CSIS Act*, for example, by first complaining to the Director of the Service. Others were determined not to be within the Committee's jurisdiction and the complainant was advised accordingly. Still others could be addressed by administrative action, or the complainant was redirected to another, appropriate governmental organization. And in other cases, the complainant decided to withdraw his/her complaint, resulting in the file being closed.

There were no reports made last year on s. 41 complaints ("any act or thing done by the Service"), or complaints referred from the Canadian Human Rights Commission or on Minister's reports. The one case which resulted in a reported decision, dealt with the denial of a security clearance under s. 42 of the *CSIS Act*. The complainant had applied for employment with a federal agency, which denied the applicant the required security clearance. SIRC determined that the agency demonstrated satisfactorily that its decision was based on reasonable grounds, and therefore, SIRC recommended that the decision of the Deputy Head be upheld.

A more detailed summary of this complaint, vetted to respect national security and privacy considerations, can be found in SIRC's *Annual Report 2003–2004: An Operational Review of the Canadian Security Intelligence Service*, which is tabled in Parliament by the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. This is available on SIRC's website at: www.sirc-csars.gc.ca

Performance Measures

One measurement of the effectiveness of this program, is whether or not the Committee's decisions are subsequently challenged in the Federal Court. In 2003-2004, there was no application for judicial review and no such decisions were rendered for prior reports.

The Committee has also adopted strict standards for its handling of complaints. For example, all written complaints are formally acknowledged within seven days of their receipt. Furthermore, SIRC has adopted a standard that within 60 days, all formal

complaints should be either resolved to the complainant's satisfaction, determined to be without foundation and closed, or elevated to the status of an in-depth Committee investigation. In 2003–2004 the Committee met both standards except in cases where circumstances were outside our control.

The following table summarizes the numbers of written complaints received and resolved in each of the last three fiscal years.

RESOLUTION OF COMPLAINTS			
Description	**2001-2002**	**2002-2003**	**2003-2004**
Carried over	41	17	17
New	45	48	30
Total	86	65	47
Closed	69	48	31
Carried forward to subsequent year	17	17	16

The complaints program presents a special challenge in terms of resource allocation. The number of complaints received in any given fiscal year is beyond the Committee's control, as is the ultimate complexity of any individual complaint case. Spending in this area is non-discretionary, because SIRC has a legal obligation to address complaints about CSIS in a fair and timely manner.

Other Activities

Although reviewing CSIS activities and investigating complaints about the Service are the primary focus of the Committee, it pursued several other activities in 2003-2004. Some involved responding to key government initiatives, such as the implementation of modern comptrollership (management practices) or to ensure compliance with policy, such as government on-line. Other activities were designed to support and inform the Committee's work related to reviews and complaints. This included dialogue with specific governmental, non-governmental and academic bodies concerned with security intelligence matters, or information gathering exercises to ensure that the Committee

was fully informed about the domestic and international operating environment of the Service.

Modern Comptrollership

In 2003-2004, SIRC undertook a capacity assessment as a first step in implementing the modernization of comptrollership (management practices). The assessment was conducted by an independent consultant, employing a diagnostic tool endorsed by the Treasury Board Secretariat. This wide-ranging review looked at a variety of areas, including strategic leadership, accountability, risk management, performance measurement and human and financial resource management.

Just after fiscal year end, SIRC completed a Management Action Plan based on the results of that assessment, which established milestones and deliverables for future years. This Plan was submitted to the Treasury Board Secretariat. SIRC has identified the implementation of modern comptrollership as one of its strategic priorities in 2004-2005.

Internet

SIRC's launched its new website www.sirc-csars.gc.ca on January 21, 2004. The website conforms to Treasury Board guidelines concerning "common look and feel.". While it is still premature to evaluate its success, preliminary statistics indicate that it attracted 60,481 "requests for pages" in February - March, compared to 43,093 for the same two-month period the previous year. SIRC expects its new website to become another important vehicle for raising awareness about the Committee's mandate and providing user-friendly access to its published work.

Public Awareness

The primary vehicle for raising public awareness is SIRC's Annual Report. In accordance with s. 53 of the *Act*, this Report is submitted to the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness "not later than September 30 in each fiscal year." The Minister then tables the Report in Parliament within fifteen days of its receipt.

SIRC has taken steps to make its news releases more media-friendly. During the year under review, the Committee issued one news release announcing the tabling of its

2002-2003 Annual Report, and a second on its decision to undertake a s. 54 inquiry into the case of Maher Arar. It also published three backgrounders summarizing the reviews described in its Annual Report, its role and responsibilities and explaining the s. 54 process. Finally, it produced a generic powerpoint presentation to support outreach and liaison opportunities.

SIRC's Chair and Executive Director both made presentations to non-governmental audiences which are described in more detail below. While admittedly modest in scope, SIRC hopes that such outreach activities will help to increase public awareness and confidence in the Committee's work.

CSIS Briefings

Besides carrying out in-depth reviews of selected CSIS operations each year, the Committee requests written and oral security intelligence briefings from the Service about activities that are relevant to the Committee's mandate. Although this information is not independently verified unless it forms part of an in-depth Committee review, it nonetheless helps the Committee to stay apprised of and to monitor the Service's priorities and perspectives. Committee meetings are frequently held in different regions of the country, at which time Members also visit CSIS regional offices to be briefed on local priorities and challenges.

Governmental and Non-Governmental Relations

Each year, Committee Members and senior SIRC staff meet with representatives of the security intelligence community, including those from other countries, academia and non-governmental organizations to make presentations and exchange views.

In May 2003, the Chair, Committee Members and Executive Director discussed issues of common concern with their counterparts in Oslo, Norway and London, England.

In September 2003, the Executive Director gave a presentation to representatives from the U.S. National Committee on Terrorist Attacks.

The Chair and Committee members, together with the Executive Director, Deputy Executive Director and Senior Counsel, hosted the Swedish Defence Intelligence Commission in October 2003. That same month, the Executive Director and several

SIRC staff attended the annual conference of the Canadian Association of Security and Intelligence Studies (CASIS) in Vancouver.

In October 2003 and again in March 2004, the Executive Director was a guest lecturer at Carleton University on the role of SIRC in the review of CSIS's activities, and in the investigation of complaints.

In November 2003, several SIRC staff attended the Canadian Centre of Intelligence and Security Studies (CCISS) Conference in Ottawa. (The Executive Director sits on the CCISS Board).

In November 2003, the Chair was a guest lecturer at the Collège Militaire in Saint-Jean-sur-Richelieu, Quebec.

In December 2003, the Executive Director and senior staff received a delegation from the Comité permanent de contrôle des services de renseignements of Belgium.

In March 2004, officials from the United Kingdom's Intelligence and Security Committee met with the Executive Director and Deputy Executive Director.

The SIRC Chair gave a speech to the Peace and International Security Program at Laval University in Quebec City in March, 2004.

At the end of the reporting period, the Executive Director attended a conference in Berlin entitled "Secrecy and Transparency: The Democratic Control of Intelligence Services in International Perspective".

VII CONTACT INFORMATION

Security Intelligence Review Committee
P.O. Box 2430 Station "D"
Ottawa, Ontario
K1P 5W5

Telephone: (613) 990-8441
Facsimile: (613) 990-5230
Internet: www.sirc-csars.gc.ca
E-Mail: ellardm@sirc-csars.gc.ca

Legislation Administered:

The Canadian Security Intelligence Service Act

VIII FINANCIAL TABLES

Table 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority (in thousands)				
Fiscal year 2003-2004				
Vote		Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Security Intelligence Review			
50	Operating expenditures	$2,111	$2,206	$1,885
	Capital expenditures	-		-
	Grants and Contributions	-		-
	Minister of SIRC - Salary and motor car allowance	-		-
	Employee Benefits contributions	$227	$227	$191
	Total Department	$2,338	$2,433	$2,076

Table 2 - Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Planned versus Actual Spending (in thousands)			
Fiscal year 2003-2004			
	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Security Intelligence Review			
Personnel	$1,363	$1,458	$1,344
Operating	$975	$975	$732
Capital	-	-	-
Grants and Contributions	-	-	-
Total Gross Expenditures	$2,338	$2,433	$2,076
Less: Respendable Revenues	-	-	-
Total Net Expenditures	$2,338	$2,433	$2,076
Other Revenues and Expenditures	-	-	-
Non-respendable Revenues	-	-	-
Cost of services provided by other departments	-	-	-
Net Cost of the Program	$2,338	$2,433	$2,076

Table 3 - Historical Comparison of Planned vs Actual Spending

Historical Comparison of Departmental Planned versus Actual Spending (in thousands)					
			2003-2004		
	Actual 2001-2002	Actual 2002-2003	Planned Spending	Authorities	Actual
Security Intelligence Review					
	$1,943	$2,098	$2,338	$2,433	$2,076
Total	$1,943	$2,098	$2,338	$2,433	$2,076

BUDGET DES DÉPENSES

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2004

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/72-2004
ISBN 0-660-62679-9

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

L'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2004* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/03-04/guidance/table-of-contents_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Rapport sur le rendement

Pour la période
se terminant le
31 mars 2004

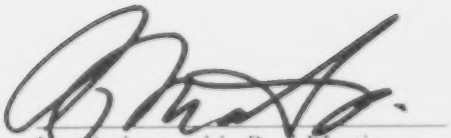

Le très honorable Paul Martin
Premier ministre du Canada

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS DE RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ
RAPPORT SUR LE RENDEMENT

Table des matières

I	Message de la Présidente	2
II	Déclaration de la direction	3
III	Sommaire du rendement de l'organisme	4
IV	Contexte de l'organisme	7
	Ce qu'est le Comité de surveillance Résultat stratégique et programmes Cadre d'action et de gestion Relations au sein du secteur public et à l'extérieur Difficultés d'ordre opérationnel	
V	Modèle logique de haut niveau	15
VI	Explication du rendement	19
	Études Plaintes Autres activités	
VII	Coordonnées du Comité	29
VIII	Tableaux financiers	30

I MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

J'ai le plaisir de présenter le rapport sur le rendement du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) pour 2003-2004. Dès le rapport de l'an dernier, le CSARS avait commencé à repenser sensiblement la présentation de son information aux parlementaires. Le fait de regrouper ses travaux sous un seul résultat stratégique, qu'il vise à atteindre dans le cadre de deux programmes, lui permet de les exposer plus simplement aux lecteurs du présent document.

L'exercice 2003-2004 a été semé de nombreux défis, car la sécurité publique a souvent été à l'avant-scène du programme du nouveau gouvernement. L'affaire Maher Arar, qui a fait l'objet à la fois d'une enquête du Comité et d'une autre, publique celle-là, a vivement mis en relief le défi consistant à protéger la sécurité nationale du Canada tout en sauvegardant les droits fondamentaux et les libertés. Le CSARS est d'avis que les questions suscitées par cette affaire mettent en lumière l'apport essentiel des organismes de surveillance pour ce qui est d'assurer la reddition de comptes de puissantes institutions de l'État, surtout depuis le 11 septembre. Mais elles illustrent aussi l'art délicat que suppose la recherche d'un juste équilibre entre le droit du public à être informé et l'obligation de protéger la sécurité nationale et la vie privée, prescrite par la loi.

Le Comité a voué la majeure partie de ses efforts aux programmes d'études et d'enquêtes sur les plaintes, mais il a aussi fait des progrès notables en vue d'améliorer le service et d'atteindre les priorités gouvernementales liées au contrôle des ressources. L'évaluation de sa capacité et son plan d'action, prévus dans le cadre de la modernisation de la fonction de contrôleur (pratiques de gestion), ainsi qu'un nouveau site Web convivial et la reconnaissance opportune, par le gouvernement, de la nécessité que le CSARS emboîte le pas au SCRS dans la croissance de ses activités sont tous de bon augure pour la réalisation des plans futurs du Comité.

Paule Gauthier

Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r.
Présidente

II. DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur le rendement 2003-2004 du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Ce rapport a été rédigé suivant les principes applicables à l'établissement de rapports et selon les autres exigences qui sont énoncées dans le *Guide de préparation des rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004*. Autant que je sache, les renseignements qui y figurent fournissent un tableau complet, juste et transparent du rendement de l'organisation pour l'exercice 2003-2004.

Nom : Susan Pollak

Susan Pollak

Titre : Directeur exécutif

Date : le 7 septembre 2004

III SOMMAIRE DU RENDEMENT DE L'ORGANISME

Dès son rapport de 2002-2003 sur le rendement, le Comité avait commencé à repenser sensiblement la présentation de l'information aux parlementaires afin d'expliquer son travail plus clairement. Depuis lors, il n'a plus qu'un seul résultat stratégique qu'il s'emploie à atteindre dans le cadre de deux programmes : études et plaintes.

En raison de cette restructuration, qu'a approuvée le Secrétariat du Conseil du Trésor, il serait déroutant d'examiner le rendement du CSARS relativement à son rapport sur les plans et priorités pour 2003-2004 (qui fait état de neuf résultats stratégiques et de seize priorités connexes). Ce sommaire et l'explication du rendement, qui figure à la section VI, n'en traitent pas moins de tous ces résultats et priorités.

Progrès et rendement

Le CSARS estime avoir réussi à atteindre son résultat stratégique en 2003-2004, celui d'assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le Service respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions. Voici un résumé des principaux résultats.

Études

Le Comité a effectué six grandes études au cours de l'exercice :

- Programme de contrôle de sécurité préliminaire
- Opérations du SCRS à l'étranger en vertu de l'article 12
- Étude d'une enquête de contre-espionnage
- Étude d'une enquête en matière de lutte contre la prolifération
- Examen d'un bureau de liaison-sécurité à l'étranger
- Infraction à la sécurité interne dans un bureau régional du SCRS

En outre, le Comité a examiné 17 ententes conclues avec des organismes étrangers ainsi que le rapport annuel du directeur du SCRS pour 2002-2003 et le certificat de l'inspecteur général pour 2003.

Plaintes

- Étude de 47 plaintes, dont 17 reportées de l'exercice précédent et 30 nouvelles. À la fin de l'exercice, 31 plaintes étaient réglées et 16 ont été reportées au prochain exercice

- Rapport présenté en vertu de l'article 42 et portant sur le refus d'une habilitation de sécurité

- Réponse à 31 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

- Réponse à 1 demande en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Autres activités

- Le CSARS a inauguré un nouveau site Web (www.sirc-csars.gc.ca) qui est conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur la normalisation des sites Internet.

- Il a terminé l'évaluation de capacité prescrite dans le cadre de la modernisation de la fonction de contrôleur (pratiques de gestion).

- Il a terminé l'élaboration d'un plan d'action de gestion, juste après la fin de l'exercice, qui a permis d'établir les jalons et les résultat prévus pour les années futures.

Rapports au Parlement

Aucun comité parlementaire n'a fait de recommandations au sujet du CSARS au cours de l'exercice à l'étude, mais le rapport de novembre 2003 du vérificateur général du Canada contient, au chapitre 10, une section intitulée « Les activités de surveillance indépendante visant les organismes de sécurité et de renseignement ». On peut y lire

que la surveillance externe exercée sur ces organismes, quant à la conformité de leurs activités à la loi et aux directives ministérielles, varie beaucoup d'un organisme à l'autre. Dans certains cas, aucune surveillance n'est exercée. L'ensemble des constatations énoncées dans ce rapport figurent sur le site Web du vérificateur général (www.oag-bvg.gc.ca), qui comporte aussi un lien vers le site du CSARS.

IV CONTEXTE DE L'ORGANISME

Ce qu'est le Comité de surveillance

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (ci-après le CSARS ou le Comité) est un organisme de surveillance indépendant, de petite taille, qui rend compte au Parlement des opérations du Service canadien du renseignement de sécurité (ci-après le SCRS ou le Service). Le CSARS a été créé au même moment que le SCRS, en 1984, et il tire ses pouvoirs de la même loi.

La présidence du Comité est occupée par l'honorable Paule Gauthier, C.P., O.C., O.Q., c.r., qui a été nommée à cette charge le 30 septembre 1996. À la fin de l'exercice, les autres membres étaient l'honorable Raymond Speaker, C.P., O.C., l'honorable Gary Filmon, C.P., O.M., l'honorable Baljit S. Chadha, C.P., et l'honorable Roy Romanow, C.P., O.C., c.r. (actuellement, un poste est vacant). Tous les membres du CSARS font partie du Conseil privé et sont nommés par le gouverneur en conseil après consultation des chefs des partis de l'opposition par le premier ministre.

Le Comité jouit du soutien d'un directeur exécutif et d'un effectif de 13 employés, en poste à Ottawa. La marche de ses activités courantes est confiée au directeur exécutif qui s'enquiert au besoin auprès de la première dirigeante du CSARS, la présidente, de la ligne de conduite à tenir.

Résultat stratégique et programmes

Le Comité a un résultat stratégique unique, celui d'assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le Service respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions. Ce faisant, il s'emploie à veiller à ce que le SCRS n'ébranle pas les droits fondamentaux et les libertés des Canadiens et à ce qu'il respecte la loi en tout temps. Le CSARS est le seul organisme indépendant de l'extérieur à être habilité par la loi et à avoir l'expertise voulue pour examiner les activités du Service, ce qui en fait un élément fondamental permettant d'assurer une reddition de comptes démocratique sur l'un des organismes gouvernementaux les plus puissants.

Pour atteindre ce résultat stratégique, le Comité mise sur deux programmes. Le premier, qui concerne les activités du Service, prend la forme d'études approfondies visant à

vérifier si ces activités sont conformes à la loi constitutive de celui-ci, la *Loi sur le SCRS*, et aux divers outils d'intervention qui en découlent. Le second programme consiste à recevoir les plaintes que toute personne peut porter à l'égard des activités du Service et à enquêter au sujet de ces plaintes.

Études sur les activités du SCRS

Le Comité a des pouvoirs quasi illimités pour ce qui est de scruter l'exercice des fonctions du Service. Exception faite des seuls renseignements confidentiels du Cabinet, il a le pouvoir absolu d'examiner toute information touchant les activités du SCRS, quel qu'en soit le niveau de classification. Le caractère très délicat d'une bonne partie de ces documents nécessitant la conduite d'examens sur place, le Service dispose, à son Administration centrale d'Ottawa, de locaux séparés qui sont dotés d'ordinateurs et voués à l'usage exclusif du personnel du CSARS.

Il importe de noter que le Comité examine le rendement du Service après le fait, c'est-à-dire qu'il en scrute les activités passées. Son travail ne vise pas à assurer le contrôle des activités courantes. Par les « analyses sélectives » qu'il prépare depuis près de deux décennies sur les activités très délicates du SCRS, le CSARS aide toutefois le Parlement à déterminer si l'action du Service est irréprochable et conforme à la loi.

Plaintes au sujet du SCRS

Le second rôle du CSARS consiste à enquêter sur les plaintes que des particuliers ou des groupes peuvent porter au sujet du SCRS. Ces plaintes peuvent prendre quatre formes :

- les plaintes « contre des activités du Service », selon la *Loi sur le SCRS*;
- celles concernant le refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des fournisseurs du gouvernement fédéral,
- les plaintes dont le CSARS est saisi par la Commission canadienne des droits de la personne et qui ont trait à la sécurité du Canada,
- les rapports du Ministre au sujet de la *Loi sur la citoyenneté*.

Ces deux programmes donnent lieu à des constatations et recommandations qui visent à améliorer ou à redresser le rendement du Service. Dans les limites permises par l'obligation légale de protéger l'information classifiée et la vie privée des particuliers, le CSARS rend publiques ces constatations dans son rapport annuel au Parlement.

Cadre d'action et de gestion

Le cadre législatif et stratégique régissant le Service, dont le Comité se sert pour jauger les actions du SCRS, est contenu dans quatre instruments principaux :

1. La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, promulguée le 16 juillet 1984. Cette mesure (et les modifications qui y ont été apportées par la suite) est la loi constitutive tant du SCRS que du CSARS;

2. Les instructions ministérielles – sont pour le Ministre le principal moyen d'exercer à l'endroit du Service les pouvoirs prévus à l'article 6 de la *Loi*. Elles fournissent des orientations générales au directeur du SCRS et régissent une vaste gamme des activités du Service. Le Comité étudie tous les changements apportés aux instructions ministérielles;

3. Les exigences nationales en matière de renseignement de sécurité – énoncées chaque année par le Ministre, ces exigences indiquent au SCRS les domaines où il doit faire porter ses efforts d'enquête et la manière dont il doit exercer ses responsabilités en matière de collecte de renseignements, d'analyse et de conseil;

4. La politique opérationnelle du SCRS – expose aux employés du Service les paramètres et règles qui s'appliquent à l'éventail complet des activités du SCRS. Cette politique est mise à jour régulièrement suivant les modifications apportées aux lois et aux instructions ministérielles. Le Comité examine toutes les révisions que subit cette politique pour en assurer la conformité avec la loi et avec les instructions ministérielles.

Le Service demeure en tout temps comptable des opérations en cours, par l'entremise de l'appareil gouvernemental existant, à savoir le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, le Bureau de l'inspecteur général du SCRS et les organismes centraux ainsi que le Bureau du vérificateur général et les Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada.

Relations au sein du secteur public et à l'extérieur

C'est avec le Parlement du Canada, principal client et surveillant du CSARS, et en second lieu avec le SCRS, l'organisme dont le Parlement a confié la surveillance au Comité, que celui-ci entretient ses relations essentielles.

Chaque année, le Comité présente au Parlement un rapport intitulé « Examen opérationnel du Service canadien du renseignement de sécurité ». Comme ce document public fait état de questions très délicates, il est constamment mis au défi de fournir suffisamment d'information pour étayer ses constatations tout en veillant à la protection de la sécurité nationale et de la vie privé. Cela suscite parfois des désaccords quant à savoir si un renseignement particulier porte atteinte à la sécurité nationale ou n'est qu'un simple sujet d'inquiétude pour le Service. Dans ses rapports annuels, le CSARS fournit néanmoins, dans les limites imposées par la loi, le meilleur compte rendu possible sur chacune de ses études, sur chacune des investigations qu'il mène et sur chaque plainte à laquelle il donne suite.

De plus, des membres du CSARS et de son personnel comparaissent souvent devant les comités parlementaires compétents, sous la direction de la présidente, afin de discuter des opérations et du budget de leur organisme et de répondre à leurs questions. Au cours de la période étudiée, le CSARS devait comparaître devant le Sous-comité de la sécurité nationale, du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, mais sa comparution a été annulée par suite de la prorogation du Parlement en novembre 2003.

C'est surtout avec le SCRS que le Comité entretient ses autres relations essentielles. Ses interactions avec lui, continues et complexes, sont marquées par une tension dont le meilleur qualificatif serait celui de saine. Exception faite des renseignements confidentiels du Cabinet, le CSARS a accès à toute l'information et à tous les documents que détient le Service, quelle qu'en soit la nature. Les interactions entre les deux organismes, qui peuvent être officielles ou non, se font par écrit et verbalement à divers niveaux. Des membres de la haute direction du Service dans les régions et à l'Administration centrale, dont le directeur, ont rencontré le Comité à maintes reprises afin de discuter des activités du SCRS.

Le Comité entretient en outre des relations avec d'autres organismes clés de la collectivité canadienne du renseignement de sécurité, tels les organes de coordination

de la politique du renseignement au Bureau du Conseil privé, Sécurité publique et Protection civile Canada et le Bureau de l'inspecteur général du SCRS. Le Bureau du Conseil privé a charge des liens officiels avec les autres organismes gouvernementaux, de la nomination des membres et de certains services administratifs.

En dehors du secteur public, le Comité rencontre des universitaires et des représentants d'organisations non gouvernementales qui sont versés dans les affaires liées à ses activités. Il lui arrive parfois d'échanger de l'information avec des organismes d'autres pays qui assurent la surveillance ou le contrôle de leurs propres services de renseignement.

Difficultés d'ordre opérationnel

Le CSARS s'est heurté à diverses difficultés d'ordre opérationnel au cours de la période du rapport. Certaines exerceront une influence sur son contexte de planification pendant plusieurs exercices, mais d'autres se limiteront à la période considérée.

Changements dans l'appareil gouvernemental

Le 12 décembre 2003, le premier ministre Paul Martin a annoncé d'importants changements dans l'appareil gouvernemental. Il a confié à la vice-première ministre la charge du nouveau portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile et créé un poste de conseiller de haut niveau à la sécurité nationale, dont le titulaire est responsable du renseignement et des évaluations de la menace ainsi que de la collaboration entre les divers organismes. De plus, il a constitué un nouveau comité du Cabinet chargé de la santé publique, de la sécurité et de la protection civile.

Le premier ministre a en outre proposé que le Parlement se dote d'un nouveau comité de la sécurité nationale. Fait révélateur, il a suggéré que « ses membres soient assermentés à titre de conseillers privés afin de pouvoir être mis au fait des questions de sécurité nationale ». (Les députés en poste ne sont généralement pas autorisés à prendre connaissance de renseignements classifiés.) À la fin de l'exercice, la vice-première ministre a publié un document de consultation sur les questions liées au statut, au mandat et à la structure proposés pour ce nouveau comité et elle s'est engagée à mener sa consultation sur une vaste échelle. Le CSARS se félicite de cette initiative, mais il croit qu'il sera important de minimiser tout risque de chevauchement ou de double emploi s'il

veut être en mesure de continuer à combler efficacement les besoins des parlementaires.

Commission O'Connor

Le 28 janvier 2004, la vice-première ministre a annoncé la nomination du juge Dennis O'Connor à la tête de la Commission d'enquête sur les actions des responsables canadiens relativement à Maher Arar. L'affaire Arar a suscité des préoccupations répandues et sapé la confiance du public dans les organismes canadiens qui s'occupent de sécurité nationale. Le Ministre n'avait pas demandé de rapport, mais le Comité a annoncé le 22 décembre 2003 qu'il tiendrait sa propre enquête en vertu de l'article 54, inquiet des allégations suscitées par cette affaire. Le CSARS n'a pu terminer son rapport pendant la période à l'étude, et ses membres et son personnel y ont consacré énormément de temps pour l'achever et le présenter au Ministre le 19 mai 2004.

Nomination d'un cinquième membre

La nomination de l'honorable Roy Romanow, C.P., O.C., c.r., le 13 novembre 2003, a porté l'effectif du Comité au nombre prévu dans la loi, soit cinq membres. Son effectif étant complet, le CSARS a pu profiter d'une autre perspective lorsqu'il envisageait des études et d'une souplesse accrue au moment de fixer les audiences de plainte. (Le mandat d'un autre membre a malheureusement pris fin en juin 2004; au moment de rédiger ce rapport, le poste n'était pas encore comblé.)

Gestion du risque

Le fonctionnement du Comité, en raison de sa petite taille par rapport au SCRS, repose sur la gestion du risque. Puisque le CSARS ne peut examiner la totalité des activités du Service en une période donnée, il doit choisir avec soin les dossiers à examiner. Divers facteurs influent sur cette sélection, entre autres l'importance et l'ampleur des enquêtes du Service, la possibilité qu'elles portent atteinte aux droits et libertés individuels, les priorités et préoccupations du Parlement et des Canadiens, le rapport du directeur du SCRS et l'importance d'évaluer régulièrement chacune des directions du Service.

Les études prévues par le Comité pour un exercice donné sont censées fournir des évaluations pour l'ensemble des activités opérationnelles du SCRS. Cette façon de faire contribue au fil du temps à procurer au CSARS une vue d'ensemble de ces activités et

lui permet d'assurer au Parlement qu'elles sont irréprochables ou de le prévenir du contraire.

Les choix à faire au moment de dresser le plan annuel de recherche du Comité acquièrent une plus grande importance, car le rythme des activités opérationnelles du Service s'est accéléré depuis qu'il a obtenu sa hausse budgétaire de 30 p. 100. En décembre 2003, le CSARS a été autorisé à demander des crédits additionnels de 343 520 $ dans le Budget supplémentaire des dépenses de 2004-2005 et à majorer ses niveaux de référence pour les prochains exercices. La gestion du risque n'en demeurera pas moins une partie intégrante de la manière dont le Comité conduit ses affaires afin de suivre la cadence du Service.

Sensibilisation du public

En raison de l'obligation de veiller aux questions liées à la sécurité nationale et à la vie privée, que la loi confère au Comité, il lui est souvent difficile de faire saisir pleinement aux médias, ou même aux parlementaires, la rigueur et la complexité de ses études. L'enquête qu'il a menée dans l'affaire Maher Arar en vertu de l'article 54 en est un bon exemple. Le CSARS ne traite jamais d'enquêtes en cours et il s'est soucié de façon toute particulière de ne pas entraver l'enquête publique du juge O'Connor. Il était donc frustrant pour lui de ne pas pouvoir répondre aux questions légitimes des journalistes et d'être contraint de ne pas corriger les faits inexacts ou les omissions relevés dans les reportages des médias. Le CSARS espère que la création d'un nouveau comité parlementaire, dont les membres pourraient être mis au fait des questions classifiées touchant la sécurité nationale, « élargira le cercle » des personnes autorisées à prendre connaissance pleinement de ses travaux et accroîtra la confiance dans ses constatations.

Ressources humaines

Le recrutement continue de poser des difficultés, vu le petit bassin d'employés possédant une expérience dans la surveillance et le contrôle des organismes chargés du renseignement de sécurité. Cela oblige de plus en plus le Comité à recruter à l'extérieur de la collectivité et même du secteur public. Puisque tous les employés doivent obtenir une habilitation de sécurité de niveau III avant d'entrer en fonctions, l'habilitation des futurs employés peut prendre plusieurs mois. Le CSARS doit ensuite faire un investissement de taille dans la formation des nouveaux venus avant qu'ils puissent

s'acquitter pleinement de leurs tâches. De même, le maintien en poste d'employés qualifiés fait aussi problème, car le Comité est un organisme de si petite taille qu'il ne compte pas suffisamment de postes pour offrir des possibilités d'avancement professionnel à long terme.

V MODÈLE LOGIQUE DE HAUT NIVEAU

Résultat stratégique :

Le CSARS a un résultat stratégique unique, celui d'assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le Service respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions.

Pour atteindre ce résultat, le Comité s'emploie à veiller à ce que le Service respecte la loi en tout temps.

Ce résultat est important pour les Canadiens, car il contribue à protéger leurs droits fondamentaux et leurs libertés. Le CSARS est en effet un élément fondamental qui permet d'assurer une reddition de comptes démocratique sur l'un des organismes gouvernementaux les plus puissants.

En 2003-2004, les dépenses prévues étaient de 2 338 000 $ et les dépenses réelles ont été de 2 076 473 $; 14 équivalents temps plein étaient associés à ce résultat stratégique.

Résultats intermédiaires :

Formuler des constatations et des recommandations visant à accroître ou à rectifier le rendement du Service.

Résultats immédiats :

Effectuer des études sur les activités du Service.

Recevoir les plaintes concernant le SCRS et faire enquête à leur sujet.

Plans et priorités :

L'énergie et les ressources du Comité sont presque toutes consacrées à ses deux programmes : études et plaintes. Ensemble, ces deux activités représentent 73 p. 100 de ses dépenses. Cela tient au fait que nombre des priorités du CSARS, telles la préparation du rapport annuel et diverses activités de liaison, sont dans les faits un prolongement de ces deux programmes.

En 2003-2004, le Comité s'est employé à plusieurs autres priorités qui sont décrites plus en détail dans l'explication du rendement, à la section VI. Voici ces priorités :

Faire des progrès manifestes dans la modernisation de la fonction de contrôleur (pratiques de gestion) au sein du CSARS.

Respecter en tous points les lignes directrices du Conseil du Trésor sur la normalisation des sites Internet et Gouvernement en direct.

Exploiter de façon judicieuse les possibilités de rayonnement et mettre au point un éventail élargi d'outils de communication permettant de régler les questions de sensibilisation et de confiance du public.

Liens entre les programmes, les ressources et les résultats :

Pour atteindre son résultat stratégique, le Comité est responsable de deux programmes : les études et les plaintes. Le premier prend la forme d'études approfondies destinées à vérifier si les activités du Service sont conformes à sa loi constitutive, la *Loi sur le SCRS*, et aux divers outils d'intervention qui en découlent. Le second consiste à recevoir les plaintes que toute personne peut porter à l'égard des activités du Service et à enquêter au sujet de ces plaintes.

Liens entre les programmes, les ressources et les résultats (suite) :

Six grandes études ont été effectuées, qui avaient toutes été prévues dans le plan de travail annuel du Comité. Celui-ci a aussi examiné un total de 17 ententes conclues par le SCRS avec des organismes étrangers. En outre, le CSARS a consacré beaucoup de temps et d'énergie à préparer au sujet de l'affaire Maher Arar, en vertu de l'article 54, un rapport qu'il a remis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile au cours de l'exercice suivant.

En 2003-2004, les dépenses réelles du CSARS au titre du programme d'études ont totalisé 1 095 938 $. Ce montant comprend le coût des salaires et de la formation du personnel et celui des réunions mensuelles auxquelles ont assisté les membres du Comité ainsi que leurs frais de voyage et indemnités journalières. Il comprend aussi les frais de transport quotidien entre les bureaux du CSARS, dans l'immeuble Jackson, et l'Administration centrale du SCRS.

En vertu du programme des plaintes, le CSARS a étudié un total de 47 plaintes, dont 17 reportées de l'exercice précédent et 30 nouvelles. À la fin de l'exercice, 31 étaient réglées, dont 1 a fait l'objet d'un rapport de décision. De plus, 16 ont été reportées au prochain exercice.

En outre, le CSARS a répondu à 31 demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et à 1 en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

En 2003-2004, les dépenses réelles du CSARS au titre du programme des plaintes ont totalisé 422 400 $. Ce montant comprend le coût des salaires et de la formation du personnel et celui des audiences présidées par les membres du Comité ainsi que leurs frais de voyage et indemnités journalières. Il comprend également le coût de la traduction simultanée et des sténographes judiciaires, plus les frais relatifs aux avis juridiques obtenus de l'extérieur.

Au cours de la période à l'étude, le CSARS a aussi consacré des ressources à d'autres activités : moderniser la fonction de contrôleur (pratiques de gestion) ainsi

que repenser et améliorer son site Internet, principalement. En 2003-2004, ses dépenses réelles au titre de ces autres activités ont totalisé 558 135 $.

VI EXPLICATION DU RENDEMENT

Tel que mentionné plus haut, le Comité a un résultat stratégique unique, celui d'assurer au Parlement du Canada, et par son entremise aux Canadiens, que le SCRS respecte la loi, les politiques et les instructions ministérielles dans l'exercice de ses fonctions. Pour atteindre ce résultat, le CSARS a deux programmes. Le premier, qui concerne les activités du Service, prend la forme d'études approfondies visant à vérifier si ces activités sont conformes à la *Loi sur le SCRS* et aux divers outils d'intervention qui en découlent. Le second consiste à recevoir les plaintes que toute personne peut porter à l'égard des activités du Service et à enquêter au sujet de ces plaintes.

Ces deux programmes combinés, soit les connaissances que le Comité acquiert par la surveillance et les renseignements que lui procurent ses enquêtes sur les plaintes, fournissent aux Canadiens l'assurance que des gens avertis, indépendants du Service et du gouvernement, procèdent à une évaluation honnête et équitable en se fondant sur les faits.

Études

Avant d'exposer les réalisations en matière de rendement, il serait peut-être utile d'expliquer comment le Comité mène ses études. Le processus s'amorce par l'élaboration d'un plan de recherche que le CSARS approuve avant chaque exercice. Ce plan n'est toutefois pas statique et peut être modulé de manière à faire face aux événements inattendus.

Après que le Comité a approuvé le plan de recherche global, des employés sont affectés aux diverses études. Chacune d'elles requiert normalement des centaines d'heures de travail, échelonnées sur plusieurs mois. Des milliers de pages de documentation doivent être tirées des dossiers du SCRS, sur papier ou sous forme électronique, puis examinées et analysées. Des exposés et des entrevues d'employés compétents du SCRS font normalement partie de tout examen du CSARS, tout comme les visites sur place s'il s'agit d'un examen mené dans un bureau régional du Service ou dans l'un de ses bureaux de liaison-sécurité à l'étranger.

Dans presque tous les cas, les entrevues et l'examen des documents amènent, à titre de suivi, à poser au Service des questions qui requièrent des réponses détaillées. Le compte rendu des résultats de l'examen, qui est toujours un document classifié, est

déposé à l'une des réunions mensuelles du Comité. Les membres demandent parfois que des investigations de suivi soient faites. Une fois terminé, le rapport d'examen est présenté au directeur du Service et à l'inspecteur général du SCRS.

Les études peuvent contenir des constatations ou des recommandations. Même si celles-ci n'ont pas force exécutoire, le rôle du CSARS est de conseiller et de mettre en garde dans l'espoir que le SCRS et les mandataires du gouvernement qui le dirigent puissent faire le nécessaire pour modifier les politiques et les procédures en conséquence. Enfin, un résumé en est inclus dans le rapport annuel du Comité au Parlement, après suppression des renseignements classifiés.

Réalisations

Pendant la période qui a suivi le 11 septembre 2001, les études du CSARS ont souvent gravité autour des enquêtes de la Direction de l'antiterrorisme du Service, notamment celles entourant le terrorisme islamique sunnite. En 2003-2004, le Comité a pu revenir à son optique plus vaste, dans le droit fil de sa responsabilité, qui est de conserver une vue d'ensemble des activités du SCRS pour tout l'éventail de ses responsabilités.

Deux sphères relativement nouvelles de l'activité du Service ont été l'objet de ces études : soit sa participation au Programme de contrôle de sécurité préliminaire, qui sert à filtrer les demandeurs du statut de réfugié au Canada, et sa Direction de la lutte contre la prolifération, qui a vu le jour en 2002. Les constatations du Comité serviront de points de repère de futures études sur ces sphères d'activité.

Le Comité s'est en outre penché sur la manière dont le Service avait traité une infraction à la sécurité interne dans un bureau régional du SCRS, mettant ainsi la dernière main à une étude entreprise au cours de l'exercice précédent.

Les renseignements provenant d'autres pays acquièrent de plus en plus d'importance dans le contexte actuel de la sécurité. Le CSARS a examiné les activités d'enquête menées par le Service à l'extérieur du Canada en vertu de l'article 12 et il a scruté les activités d'un bureau de liaison-sécurité à l'étranger. Il a aussi examiné une enquête particulière du SCRS en matière de contre-espionnage.

Le Comité a en outre effectué son examen annuel des ententes conclues par le SCRS avec des organismes étrangers. Il en a étudié 17 dont 14 nouvelles, 1 existante dont la portée avait été élargie et 2 ententes renouvelées.

Même si, pendant la période considérée, le Comité n'a pu terminer son rapport sur l'affaire Maher Arar en vertu de l'article 54 de la *Loi sur le SCRS*, il a consacré beaucoup de temps et d'énergie à le préparer. Ce rapport a été présenté directement au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en mai 2004.

Une description plus détaillée de ces études, expurgée de manière à protéger la sécurité nationale et la vie privée, figure dans le *Rapport annuel 2003-2004 : examen opérationnel du Service canadien du renseignement de sécurité*, que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a déposé au Parlement. Ce rapport du Comité peut être consulté sur son site Web, à l'adresse suivante : www.sirc-csars.gc.ca

Mesure du rendement

Un indice de l'efficacité de ce programme est la réalisation, complète ou non, du plan de recherche. En 2003-2004, le plan approuvé par le Comité a été réalisé en entier.

Un autre moyen de mesurer le rendement consiste à vérifier si le SCRS donne suite aux observations et recommandations faites dans les études du Comité. Celui-ci vérifie régulièrement chacune de ses recommandations afin de déterminer si le Service y a donné suite. Le CSARS tient simplement à noter que la politique opérationnelle du SCRS reflète maintenant certaines de ses recommandations. Soit dit en passant, toutes les politiques semblables sont assujetties à son examen.

Plaintes

Le second programme du Comité concerne les enquêtes sur les plaintes au sujet du SCRS. Il est à noter que le CSARS affiche sur son site Web des renseignements complets et détaillés sur la procédure à suivre pour lui présenter une plainte.

Dans l'exercice de la compétence que lui confère la loi en matière de plaintes, le Comité a tous les pouvoirs d'une cour supérieure. S'il y a lieu, l'examen des plaintes se fait lors d'audiences quasi judiciaires que préside un membre du CSARS, secondé par le personnel. Des audiences préliminaires peuvent être tenues pour arrêter une procédure

de concert avec les plaignants ou leurs avocats. Le conseiller juridique du Comité fournit aussi des avis aux membres concernant la procédure et les questions de fond et il rédige à l'intention du CSARS un sommaire de la preuve. Les plaintes sont souvent des affaires complexes qui comportent une grande quantité de documents, de transcriptions et d'autres preuves nécessitant des services de soutien administratif considérables.

Une fois les audiences terminées, s'il y en a, le membre présidant remet, à la fois au Ministre et au directeur du Service, un rapport énonçant ses constatations et recommandations. Ses constatations sont aussi communiquées par écrit au plaignant après suppression de toute information ayant des incidences sur le plan de la sécurité nationale.

Si le CSARS constate que les activités du Service sont à l'abri de tout reproche, il en fournit l'assurance au plaignant. S'il relève des questions qui le préoccupent, il les expose dans son rapport au directeur du SCRS et au Ministre et, dans la mesure du possible, il les résume dans son rapport annuel. Ces résumés sont expurgés afin de protéger la vie privée des intéressés et d'éviter de dévoiler des renseignements classifiés.

Des plaintes de quatre types peuvent être portées à l'attention du Comité pour qu'il fasse enquête :

- les plaintes « contre des activités du Service », selon la *Loi sur le SCRS*;
- celles concernant le refus d'habilitations de sécurité à des fonctionnaires ou à des fournisseurs du gouvernement fédéral,
- les plaintes dont le CSARS est saisi par la Commission canadienne des droits de la personne et qui ont trait à la sécurité du Canada,
- les rapports du Ministre au sujet de la *Loi sur la citoyenneté*.

Réalisations

La première étape de presque tous les dossiers de plainte est une demande de renseignements au CSARS – faite par écrit, en personne ou par téléphone. Le personnel

du Comité répond immédiatement à ces demandes, indiquant généralement au plaignant éventuel ce que la loi exige pour que son affaire soit considérée à titre de plainte officielle. Lorsqu'il reçoit par écrit une plainte conforme à ces critères, le CSARS fait un examen initial de toute information que peut détenir le Service.

Au cours de 2003-2004, le Comité a traité un total de 47 plaintes, dont 17 reportées de l'exercice précédent et 30 nouvelles. À la fin de l'exercice, 31 étaient réglées, dont 1 a donné lieu à un rapport de décision, et 16 ont été reportées à l'exercice suivant. Des membres du CSARS ont pris part séparément à 11 journées d'audiences officielles, en tout, ayant trait à des affaires de plainte.

Il importe de noter que les affaires de plainte n'aboutissent pas toutes à une audience officielle ou à une décision écrite. Dans certains cas, le plaignant peut déroger aux exigences de l'article 41 ou 42 de la *Loi sur le SCRS* qui lui prescrivent, par exemple, de présenter sa plainte au directeur du Service d'abord. D'autres affaires sont déclarées hors de la compétence du CSARS, ce dont le plaignant est informé. D'autres encore peuvent être réglées au moyen de mesures administratives ou le plaignant est adressé à l'organisme gouvernemental compétent. Dans d'autres cas, le plaignant décide de retirer sa plainte, ce qui entraîne la fermeture du dossier.

L'an dernier, il n'y a eu aucun rapport à l'égard de plaintes présentées en vertu de l'article 41 (« activités du Service ») ou de renvois de la Commission canadienne des droits de la personne, ni à l'égard de rapports du Ministre. L'unique plainte qui a donné lieu à un rapport de décision portait sur le refus d'une habilitation de sécurité, en vertu de l'article 42 de la *Loi sur le SCRS*. Le plaignant avait présenté une demande d'emploi à un organisme fédéral qui lui avait refusé l'habilitation de sécurité requise. Le CSARS a déterminé que l'organisme avait démontré de façon satisfaisante que la décision reposait sur des motifs raisonnables et il a donc recommandé que soit confirmée la décision de l'administrateur général.

Un résumé plus détaillé de cette plainte, expurgé de manière à protéger la sécurité nationale et la vie privée, figure dans le *Rapport annuel 2003-2004 : examen opérationnel du Service canadien du renseignement de sécurité*, que le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a déposé au Parlement. Ce rapport du Comité peut être consulté sur son site Web, à l'adresse suivante : www.sirc-csars.gc.ca

Mesure du rendement

Une façon de mesurer l'efficacité de ce programme consiste à voir si les décisions du Comité sont contestées ou non devant la Cour fédérale. En 2003-2004, il n'y a eu aucune requête en révision et aucune décision semblable n'a été rendue à l'égard de rapports antérieurs.

Le Comité a aussi adopté des normes rigoureuses pour le traitement des plaintes. Par exemple, toutes les plaintes écrites font l'objet d'un accusé de réception officiel dans les sept jours de leur réception. De plus, le CSARS a adopté une norme selon laquelle toute plainte officielle doit, dans les 60 jours, ou bien être réglée à la satisfaction du plaignant ou déclarée sans fondement et fermée, ou bien faire l'objet d'une enquête poussée. En 2003-2004, le Comité a respecté ces deux normes, sauf dans les affaires où des circonstances échappaient à son emprise.

Le tableau qui suit présente le nombre de plaintes reçues par écrit et réglées au cours de chacun des trois derniers exercices.

RÈGLEMENT DES PLAINTES			
Description	**2001-2002**	**2002-2003**	**2003-2004**
Reportées de l'exercice précédent	41	17	17
Nouvelles	45	48	30
Total	86	65	47
Réglées	69	48	31
Reportées de l'exercice précédent	17	17	16

Le programme du Comité, que celui des plaintes, pose des difficultés spéciales quant à l'affectation des ressources. Le nombre de plaintes reçues au cours d'un exercice donné échappe à l'emprise du CSARS, tout comme la complexité ultime de chaque dossier. En ce domaine, les dépenses ne sont pas discrétionnaires, car le Comité est tenu par la loi de régler rapidement et de manière juste les plaintes au sujet du SCRS.

Autres activités

Même si l'examen des activités du SCRS et les enquêtes sur les plaintes dont celui-ci est l'objet constituent son premier souci, le Comité a exercé plusieurs autres activités en 2003-2004. À titre d'exemple, mentionnons la réponse à des initiatives clés du gouvernement, telle la modernisation de la fonction de contrôleur (pratiques de gestion), ou la vérification de conformité aux politiques, comme Gouvernement en direct. D'autres activités visaient à soutenir et à éclairer les travaux du Comité concernant les études et les plaintes. Elles comprennent les échanges avec certains organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et universitaires qui s'intéressent aux questions de renseignement de sécurité ou les activités de collecte d'information visant à assurer que le CSARS connaît à fond le contexte de fonctionnement du Service au Canada et sur la scène internationale.

La fonction de contrôleur moderne

En 2003-2004, le Comité a entrepris une évaluation de capacité, comme première étape de la modernisation de la fonction de contrôleur (pratiques de gestion). Ce travail a été effectué par un expert indépendant, à l'aide d'un outil de diagnostic avalisé par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette vaste étude a porté sur un éventail de domaines divers, dont le leadership stratégique, la responsabilité, la gestion du risque, la mesure du rendement ainsi que la gestion des ressources humaines et financières.

Juste après la fin de l'exercice, le Comité a terminé l'élaboration d'un plan d'action de gestion à partir des résultats de cette évaluation, ce qui a permis d'établir les jalons et les résultat prévus pour les années futures. Ce plan a été présenté au Secrétariat du Conseil du Trésor. Le CSARS a fait de la modernisation de la fonction de contrôleur l'une de ses priorités stratégiques en 2004-2005.

Internet

Le CSARS a inauguré son nouveau site Web (www.sirc-csars.gc.ca) le 21 janvier 2004. Celui-ci est conforme aux lignes directrices du Conseil du Trésor sur la « normalisation des sites Internet ». Même s'il est encore prématuré d'en évaluer le succès, les statistiques provisoires montrent qu'il a généré 60 481 « demandes de pages » en février et mars par rapport à 43 093 pour la même période de deux mois l'an dernier. Le CSARS

espère que son nouveau site deviendra un autre moyen important de sensibiliser les gens à son mandat et de fournir un accès convivial à ses publications.

Sensibilisation du public

Le principal moyen de sensibiliser le public est le rapport annuel du CSARS. Selon l'article 53 de la *Loi sur le SCRS*, ce rapport doit être remis au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile « au plus tard le 30 septembre » de chaque exercice. Le Ministre le dépose ensuite au Parlement dans les quinze jours de sa réception.

Le Comité a pris des mesures pour mettre ses communiqués de presse davantage à la portée des médias. Au cours de l'exercice à l'étude, il en a publié un annonçant le dépôt de son rapport annuel pour 2002-2003, et un autre au sujet de sa décision d'ouvrir une enquête sur l'affaire Maher Arar en vertu de l'article 54. Il a aussi publié trois fiches documentaires résumant, l'une les études décrites dans son rapport annuel et une autre son rôle et ses responsabilités, et la troisième expliquant le processus de l'article 54. Enfin, il a conçu une présentation-diaporama générique destinée à soutenir ses activités de rayonnement et de liaison.

La présidente et le directeur exécutif du Comité ont tous deux prononcé des allocutions, dont suit une description détaillée, devant des auditoires étrangers au secteur public. En dépit de leur ampleur modeste, le CSARS en convient, ces activités de rayonnement aideront à accroître la sensibilisation du public et sa confiance dans ses travaux, il l'espère du moins.

Exposés du SCRS

En plus d'effectuer chaque année des études approfondies d'opérations choisies du Service, le Comité lui demande, en matière de renseignement de sécurité, des exposés écrits ou verbaux concernant les activités visées dans son mandat. Même si cette information n'est pas assujettie à un examen indépendant, sauf si elle entre dans une étude approfondie du CSARS, elle n'en contribue pas moins à le tenir au fait des priorités et perspectives du Service et à les suivre de près. Le Comité se réunit souvent dans différentes régions du pays et ses membres en profitent alors pour y visiter les bureaux du SCRS où on les informe des priorités et difficultés locales.

Relations avec les milieux gouvernementaux et non gouvernementaux

Chaque année, les membres et les cadres supérieurs du Comité rencontrent des représentants de la collectivité du renseignement de sécurité, dont ceux d'autres pays et d'organismes non gouvernementaux ainsi que des universitaires. C'est là pour eux l'occasion de faire des exposés et d'échanger des opinions.

En mai 2003, la présidente, les membres du Comité et le directeur exécutif ont discuté de questions d'intérêt commun avec leurs homologues à Oslo, en Norvège, et à Londres, en Angleterre.

En septembre 2003, le directeur exécutif a fait un exposé à des représentants du comité national américain sur les attentats terroristes.

La présidente et les membres du Comité, accompagnés du directeur exécutif, du sous-directeur exécutif et de l'avocat principal, ont reçu en octobre 2003 la Commission suédoise du renseignement militaire. Ce mois-là, le directeur exécutif et plusieurs membres du personnel du CSARS ont aussi assisté à Vancouver à la conférence annuelle de l'Association canadienne pour l'étude de la sécurité et du renseignement.

En octobre 2003 et à nouveau en mars 2004, le directeur exécutif a prononcé à l'Université Carleton, à titre de conférencier invité, une allocution sur le rôle du CSARS dans l'examen des activités du SCRS et dans les enquêtes sur les plaintes.

En novembre 2003, plusieurs membres du personnel du CSARS ont assisté à Ottawa à la conférence du Canadian Centre of Intelligence and Security Studies (CCISS). (Le directeur exécutif du Comité siège au conseil du CCISS.)

En novembre 2003, la présidente a été conférencière invitée au Collège militaire de Saint-Jean-sur-Richelieu, au Québec.

En décembre 2003, le directeur exécutif et des cadres supérieurs ont reçu une délégation du Comité permanent de contrôle des services de renseignements de la Belgique.

En mars 2004, des représentants du Comité du renseignement et de la sécurité du Royaume-Uni ont rencontré le directeur exécutif et le sous-directeur exécutif.

La présidente du CSARS a prononcé une allocution dans le cadre du programme Paix et sécurité internationale, à l'Université Laval de Québec, en mars 2004.

À la fin de la période à l'étude, le directeur exécutif a assisté à Berlin à une conférence intitulée « Secrecy and Transparency : The Democratic Control of Intelligence Services in International Perspective ».

VII COORDONNÉES DU COMITÉ

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité
C.P. 2430, succursale "D"
Ottawa (Ontario)
K1P 5W5

Téléphone : (613) 990-8441
Télécopieur : (613) 990-5230
Internet : www.sirc-csars.gc.ca
Courriel : ellardm@sirc-csars.gc.ca

Loi appliquée :

La *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*

VIII TABLEAUX FINANCIERS

Tableau 1 - Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par crédit Exercice 2003-2004 (en milliers de dollars)				
Crédit		Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
	Surveillance des activités de renseignement de sécurité			
50	Frais de fonctionnement	2 111 $	2 206 $	1 885 $
	Dépenses en capital	-		-
	Subventions et contributions	-		-
	Ministre du CSARS - Traitement et allocation de voiture	-		-
	Contributions au régime d'avantages sociaux des employés	227 $	227 $	191 $
	Total du CSARS	2 338 $	2 433 $	2 076 $

Tableau 2 - Comparaison des dépenses totales prévues et réelles

Dépenses totales prévues et réelles Exercice 2003-2004 (en milliers de dollars)			
	Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
Surveillance des activités de renseignement de sécurité			
Personnel	1 363 $	1 458 $	1 344 $
Fonctionnement	975 $	975 $	732 $
Dépenses en capital	-	-	-
Subventions et contributions	-	-	-
Total des dépenses brutes	2 338 $	2 433 $	2 076 $
Moins : recettes disponibles	-	-	-
Total des dépenses nettes	2 338 $	2 433 $	2 076 $
Autres recettes et dépenses	-	-	-
Recettes non disponibles	-	-	-
Coût des services assurés par d'autres ministères	-	-	-
Coût net du Programme	2 338 $	2 433 $	2 076 $

Tableau 3 - Comparaison historique des dépenses prévues et réelles

Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles 2003-2004 (en milliers de dollars)					
	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses réelles 2002-2003	Dépenses prévues	Total des crédits	Dépenses réelles
Surveillance des activités de renseignement de sécurité					
	1 943 $	2 098 $	2 338 $	2 076 $	2 076 $
Total	1 943 $	2 098 $	2 338 $	2 076 $	2 076 $